



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2019

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Catherine MAIGNAN, Michèle LUCAS, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoit COQUAND.

Absents :

Jenny OLLIVIER,
Jean-Louis TOURET,
Loïc FAYON.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 22h20

Secrétaire : Magalie PIAT

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

DL.19.062 - Convention de cession du matériel informatique réformé

Franck VIGNAUD expose :

La ville d'Ingré s'est engagée depuis 2012, dans le cadre de l'élaboration et du suivi de son agenda 21, dans diverses actions pour la réduction des déchets et de leur empreinte environnementale. Elle entend compléter les démarches mises en place par un dispositif spécifique concernant le matériel informatique obsolète, mais toujours fonctionnel, qu'elle renouvelle progressivement. Il s'agira tout à la fois de favoriser le réemploi des équipements qui sont toujours en état de marche, en allonger ainsi la durée de vie, de lutter contre la fracture numérique en permettant l'accès au numérique pour les personnes à faibles revenus, mais aussi de favoriser l'activité des structures de l'économie sociale et solidaire et la création des emplois d'insertion.

La convention proposée dans le cadre de cette délibération propose de faire bénéficier l'entreprise d'insertion par l'activité économique Envie Orléans Loiret de ce matériel. Cette structure récupérera les ordinateurs réformés et favorisera leur réemploi par une vente en local à bas coût pour les personnes défavorisées ou par une mise à disposition d'associations de réinsertion ou ONG pour des projets spécifiques. Elle garantira la traçabilité du matériel cédé en rendant compte à la ville de son utilisation.

Le matériel informatique réformé sera récupéré aux conditions de cession et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques décrites par cette convention.

Après présentation en commissions « vie scolaire – Education populaire – jeunesse – environnement – développement durable » du 11 juin 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le

25 JUIN 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

02 JUL. 2019

Publication le :

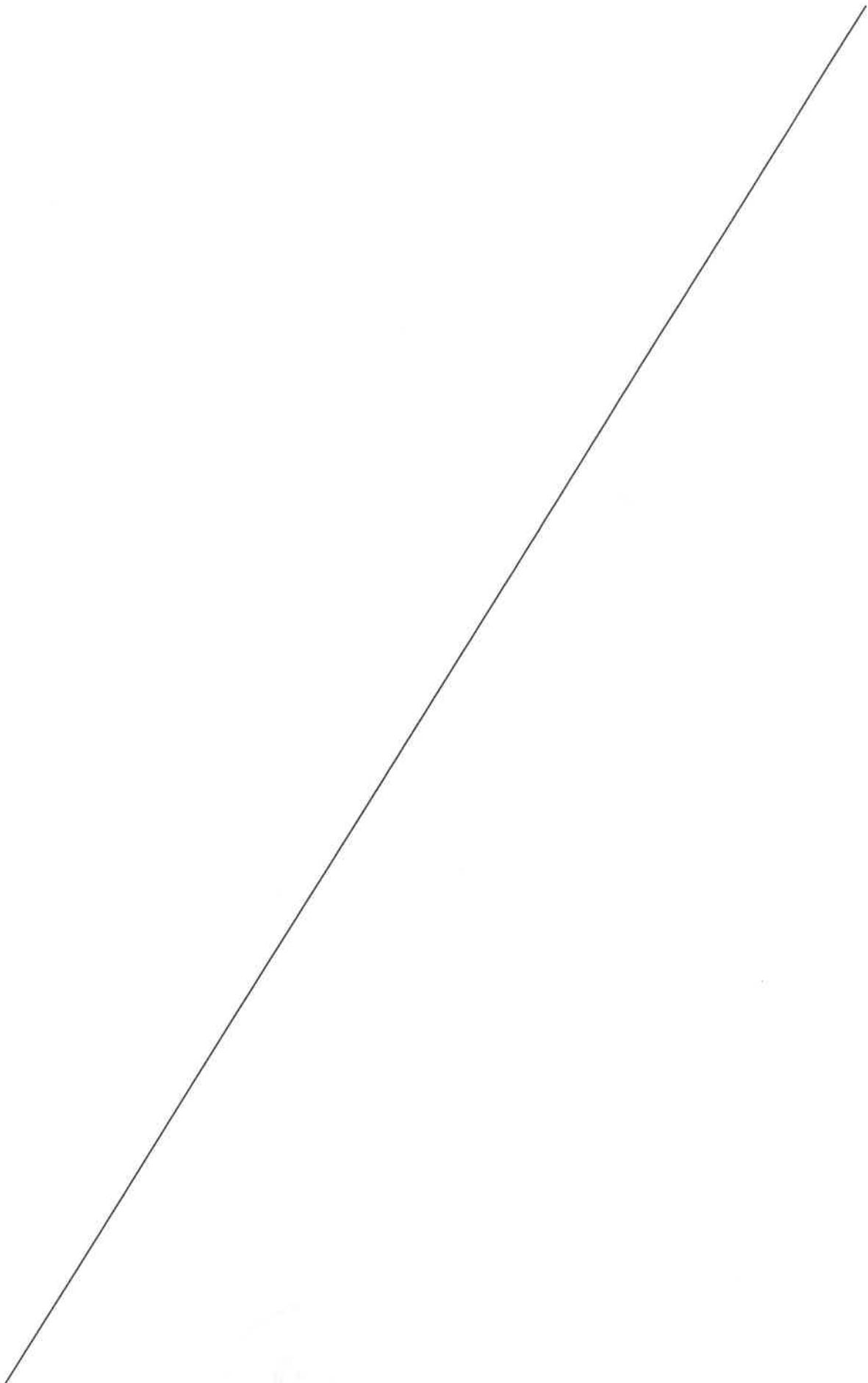
02 JUL. 2019

Notification le :

02 JUL. 2019



Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer

DL-19-062

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T15-15-53.00 (MI217782945)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190625-DL-19-062-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention de cession du matériel informatique

Date de décision : 25/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : DL.19.062-DD-convention de cession du matériel informatique réformé.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

annexe 4 - Convention Ingré-Envie réutilisation du matériel informatique obsolète.PDF

Type PJ : 31_DP - Documents pré-contractuels

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/07/19 à 15:15

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/07/19 à 15:15

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 15:23

